

DECISION DU MAIRE N°008/2024

MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REALISATION D'UNE LIAISON MODE DOUX ENTRE LE CENTRE-BOURG D'ORLIENAS ET LE HAMEAU DES SEPT CHEMINS – ATTRIBUTION DU MARCHE

Le Maire de la Commune d'ORLIENAS,

- Vu la délibération n°020/2020 du 10 juin 2020 portant délégation au Maire de certaines attributions du Conseil Municipal, au titre des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu le Code de la Commande publique et notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 ;
- Vu la consultation des entreprises en vue de l'attribution d'une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une liaison mode doux entre le centre-bourg d'Orliénas et le hameau des Sept Chemins, lancée par lettre de consultation envoyée aux entreprises le 23 septembre 2024 ;
- Vu les offres reçues par le pouvoir adjudicateur dans le cadre de cette consultation avant la date limite de réception des offres, à savoir le vendredi 25 octobre 2024 à 12h00 ;
- Vu le rapport d'analyse des offres ;

DECIDE :

Article 1^{er}

La mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une liaison mode doux entre le centre-bourg d'Orliénas et le hameau des Sept Chemins est attribuée à l'entreprise suivante :

Nom de l'entreprise	Coordonnées de l'entreprise	Forfait provisoire de rémunération HT	
		Tranche ferme	Tranche optionnelle
CVRH	5, impasse du Chat – 69510 MESSIMY / Tél. : 06.43.48.52.52 / Mail : cvrh.yannick@gmail.com	16 590,00 €	6 636,00 €

Article 2

Monsieur le Maire et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Orliénas
Le 22 novembre 2024
Le Maire,
Olivier BIAGGI

